Le projet de loi relative à l'AMO des indépendants adopté à l'unanimité

Abderrahim DERRAJI - 2017-06-09 18:57:11 - Vu sur pharmacie.ma

Le projet de loi 98-15 a été adopté le mercredi dernier à l'unanimité par la Commission des secteurs sociaux de la Chambre des représentants. 11millions de professionnels, de travailleurs indépendants et de personnes non salariées exerçant une activité libérale seront concernés par cette loi dont le projet a été introduit dans le circuit législatif depuis un an et demi. « Enfin les professions libérales vont bénéficier de la couverture sanitaire en tant que droit naturel et légitime leur permettant de perfectionner leur art dans la sérénité et sans la hantise de la maladie. » a déclaré Dr. Dassouli, président du Syndicat national des médecins du secteur libéral.

C'est la CNSS qui sera chargée de la gestion de ce régime obligatoire qui constitue un pas important dans l'amélioration de l'accès aux soins.